



ARRETE n°236-2025

Réglementant le stationnement,

Réservation de 2 places de stationnement,

Pour emménagement au n°1 rue balise.

Le Maire de la commune de Cabannes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-4,

VU le Code de la Route, article R417-10,

VU le Code de la Voirie Routière, article L115-1

VU la demande en date du 29/09/2025, de Madame [REDACTED] afin de réserver **2 places de stationnement**, devant le n°3 place des Poilus, pour effectuer un **emménagement au n°1 de la rue Balise, le 18/10/2025, la journée**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires dans le but de garantir la sécurité du public pendant la durée des manœuvres,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des opérations d'emménagement au 1 rue balise, **2 places de stationnement seront réservées, devant le n°3 place des Poilus**, afin de permettre à Madame [REDACTED] de stationner 1 camion de 15m3, immatriculé GW 137 YW, ainsi que son véhicule, NISSAN PIXO, immatriculé DZ 471 VB, le **samedi 18 octobre 2025, la journée.**

A cet effet, des barrières de ville seront mises en place par les services techniques, sur lesquelles Madame [REDACTED] devra afficher l'arrêté en question.

Article 2 : Toutes infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbal conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le lieu du stationnement. La signalisation réglementaire est à la charge du demandeur.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie D'ORGON, ainsi que les agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise, aux services techniques de la commune, ainsi qu'à Madame [REDACTED]

Fait à Cabannes, le 30 Septembre 2025.

Le Maire,
Gilles MOURGUES

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. MOURGUES". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CABANNES" at the top and "11000 CABANNES" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-En vertu des articles L. 431-1 et L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R.421-1 du code de justice administrative, je vous informe que cette décision administrative peut faire l'objet :

-D'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

-D'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ; l'introduction d'un recours gracieux ou hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux.